

SCHEMA D'ORGANISATION POUR LA REPRISE DES COURS

ÉCOLE : maternelle Les Séquoias

MAI 2020

Chers parents,

L'école de votre enfant ouvrira ses portes le 14 mai prochain et ce jusqu'au 3 juillet 2020. L'équipe pédagogique ainsi que vos élus ont travaillé à cette reprise sur la base du protocole sanitaire **Protocole sanitaire - Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élément** disponible sur le site du ministère. Certaines recommandations sont difficiles à mettre en place mais elles visent à protéger vos enfants et à nous protéger. Nous espérons vivement votre collaboration et votre soutien.

Le fonctionnement qui est présenté ici court la période **du 14 au vendredi 29 mai 2020**

Il pourra être modifié :

- à tout moment, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des moyens humains disponibles
- à la fin du mois de mai si le nombre d'élèves à accueillir venait à évoluer.

Pour nous permettre de finaliser la reprise des cours, nous vous demandons de nous **retourner le bordereau joint dûment complété au plus tard dimanche 10 mai.**

Table des matières :

1. Principes
2. Mise en œuvre
3. Organisation des groupes
4. Communication mairie : hygiène des locaux et temps péri-scolaires

PJ :

- Bordereau à compléter
- Mémo et bonnes pratiques à destination des parents

1.Principes

L'objectif est d'accueillir un maximum d'élèves en garantissant la sécurité de tous **en priorisant l'accueil** aux enfants suivants :

- enfants de soignant et / ou des personnels participant aux forces de sécurité intérieure dont l'autre parent travaille sans possibilité de télétravail
- enfants d'enseignants, d'ATSEM, d'AESH pour qu'ils puissent exercer leurs fonctions
- enfants de famille monoparentale avec obligation pour le parent de se rendre sur son lieu de travail
- enfants de couple d'actifs avec l'obligation pour les deux de se rendre sur son lieu de travail

La réouverture de l'école est conditionnée :

- à la mise en œuvre du protocole sanitaire national qui reprend les recommandations du conseil scientifique
- aux capacités d'accueil de l'école sur les différents temps de la journée (en termes de locaux et de ressources humaines)

Attention

L'école du 14 mai ne sera pas l'école d'avant...

Nous travaillons avec l'appui des psychologues scolaires et des infirmières de l'Education nationale sur ces aspects mais vous remercions de préparer vos enfants à toutes ces changements et contraintes sanitaires qui vont nous obliger.

Cadre sanitaire

Cadre sanitaire

Il repose sur 5 principes résumés ci-dessous :

1- L'application des gestes barrières

Le respect des gestes barrière fait l'objet d'une sensibilisation et d'une surveillance constante (lavage très régulier des mains, pas d'échange de matériel entre les personnes, port du masque pour les personnels)

2- Le maintien de la distanciation physique

Respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne dans tous les espaces et à tout moment.

3- La limitation du brassage des élèves

Constitution de groupes stables d'élèves qui éviteront de se croiser durant la journée grâce à une organisation et une limitation strict des déplacements dans l'établissement et à un échelonnement des arrivées et départs, des récréations.

4- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

Désinfection pluriquotidienne des zones de contact manuel ainsi que des toilettes et nettoyage approfondi en 2 étapes (nettoyage + désinfection) au moins une fois par jour des salles occupées.

5- La communication et l'information

Instauration d'un plan de communication qui détaille le rôle de chacun (famille, élève, personnel) conformément aux recommandations du protocole sanitaire.

2.Mise en œuvre

Quelques règles

- L'école rouvrira le lundi 11 mai par une pré-rentée des enseignantes ; les enfants viendront donc à partir du 14 mai et seront accueillis par groupe selon la taille de la classe.
Pour les enfants qui ne retourneront pas en classe, la continuité pédagogique sera poursuivie selon les modalités qui vous seront communiquées par l'enseignante de votre enfant.
- Les récréations seront décalées pour permettre le respect des normes du protocole sanitaire national
- Nous devons éviter les attroupements devant l'école à l'entrée et la sortie de classe. Pour cela, nous devons mettre en place des horaires échelonnés entre groupe-classe. Les horaires des arrivées et des sorties doivent être scrupuleusement respectés pour ne pas exposer l'ensemble de la communauté éducative à des problèmes de sécurité sanitaire.
- Les parents ne rentrent pas dans l'école.
- Merci de vêtir vos enfants de façon pratique (pas de bijoux, de petits accessoires, colifichets de cheveux sans réelle utilité, jouets venant de la maison, livres, doudous et sucettes...).

Modalités d'accueil et de sortie

N° groupe	Horaires Entrée Matin	Horaires Sortie Matin	Horaires Entrée Après-midi	Horaires Sortie Après-midi	Lieu Entrée	Lieu Sortie
1	8h20 – 8h40	11h45 – 12h00	13h50 – 14h00	16h15 – 16h30	Porte côté forêt	Porte côté forêt
2	8h40 – 9h00	11h30 – 11h45	14h00 – 14h10	16h00 -16h15	Porte côté forêt	Porte côté forêt

Organisation des récréations, passages aux toilettes et lavages de mains :

Organisation permettant d'éviter les regroupements et de maintenir la distanciation.

A noter : nous privilégions l'utilisation de savon et d'eau pour le lavage des mains, mais l'utilisation de solution hydroalcoolique sera possible sous surveillance étroite de l'enseignant ou de l'ATSEM.

Groupe-classe 1 (Mlle Desindes - toilettes du 1^{er} étage + point d'eau dans la classe) :

De 8h20 à 8h40 – 9h30 – 10h – Récréation – 10h30 – 11h30

De 13h50 à 14h – 15h – Récréation – 15h15 – 16h

Groupe-classe 2 (Mme Schneider / Mme Gambini le jeudi – toilettes de la classe des petits au RDC)

De 8h40 à 9h – 10h – 10h30 – Récréation – 11h

De 14h00 à 14h10 – 15h15 – Récréation – 15h30

Organisation en cas d'absence d'un enseignant :

Si absence imprévue : les parents seront invités à reprendre leur enfant. En cas d'impossibilité, l'ATSEM dédiée à la classe assurera dans les locaux de l'accueil périscolaire le Service Minimum d'Accueil qui sera alors activé.

Si absence prévue : les parents seront informés par la directrice et au besoin le SMA sera activé.

3. Organisation générale des classes ou groupes

L'organisation générale ainsi que les listes nominatives des élèves seront définies lundi 11 mai après réception des bordereaux-parents, puis vous seront diffusées. Nous attirons votre attention sur l'importance du retour dans les délais du bordereau-parents, à savoir, au plus tard le dimanche soir 10 mai, par voie numérique ou par dépôt dans la nouvelle boîte aux lettres de l'école, située près du portillon d'accès à la cour (façade nord à droite). Merci de votre compréhension.

4. Communication mairie : hygiène des locaux et temps périscolaire

Ménage :

Le Protocole Sanitaire National a été diffusé pour information et application aux personnels communaux : ATSEM et employées de l'accueil périscolaire.

La remise en propreté de l'école maternelle a été effectuée dans le courant de la semaine du 4 mai dans le respect du protocole habituel, l'école étant restée fermée depuis presque 2 mois.

Comme précisé dans le protocole sanitaire de réouverture de l'école, les sols, les tables et les chaises seront nettoyés et désinfectés avec les produits homologués une fois par jour.

Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour, ainsi que les poignées de porte, les interrupteurs et les rampes d'escaliers.

En ce qui concerne les toilettes, elles seront toutes équipées de savon liquide et de serviettes en papier jetables.

Les urinoirs ne seront pas utilisés.

Prise en charge des enfants en dehors du temps scolaire :

Il n'y aura pas d'accueil des enfants le matin avant l'école.

Les enfants pourront être pris en charge pendant la pause méridienne, mais les repas ne seront pas fournis. Seules les heures de garde seront facturées aux familles.

Les enfants pourront également être pris en charge le soir après la classe de 16h30 à 17h30.

En cas d'école en alternance, aucun accueil ne sera proposé pour les enfants lors des jours où ils n'auront pas classe (valable uniquement pour les enfants non prioritaires).

Pause méridienne :

Les repas ne seront pas fournis. Les enfants restant sur le temps de pause devront apporter un panier repas froid avec des couverts en plastique et une serviette.

Dans chaque classe, un personnel du périscolaire viendra relayer l'enseignant à midi, et prendra en charge les enfants restant pour le repas. Lorsque tous les autres élèves auront quitté l'établissement, les enfants seront conduits soit dans la cour de récréation si le temps le permet, soit à l'accueil périscolaire pour prendre le repas. Les enfants resteront par groupe de classe et ne seront pas mélangés avec l'autre groupe. Un lavage des mains sera organisé avant et après le repas.

Pendant le temps libre après le repas, les mêmes règles que lors des récréations à l'école s'appliqueront.

Avant le retour en classe, les enfants devront se laver les mains.

Accueil du soir :

Dans chaque classe, un personnel du périscolaire viendra relayer l'enseignant à midi, et prendra en charge les enfants restant pour l'accueil. Lorsque tous les autres élèves auront quitté l'établissement, les enfants

seront conduits soit dans la cour de l'école si le temps le permet, dans les mêmes conditions que lors des récréations, soit à l'accueil périscolaire.

Un lavage des mains sera organisé après la sortie de la classe, ainsi qu'en fin d'accueil.

Les parents ne pourront pas entrer dans le bâtiment du périscolaire pour venir rechercher leur enfant. Ils devront sonner pour se signaler. Un personnel viendra alors lui remettre son enfant. Les parents devront respecter la distanciation physique : le marquage au sol et le sens de circulation devront être respectés afin de ne pas gêner l'accès au bâtiment.

Sieste et Service minimum adapté

Pour les enfants de petite section, seuls les enfants qui resteront à la pause méridienne pourront faire la sieste, la capacité d'accueil étant réduite du fait du respect du protocole sanitaire.

Dans le cas où un enseignant venait à être absent, les enfants non prioritaires ne seront pas acceptés en classe. Seuls les enfants prioritaires seront pris en charge la durée de l'absence de l'enseignant par l'ATSEM de la classe, dans les mêmes conditions financières que l'accueil du soir et dans les locaux de l'accueil périscolaire.